



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Monsieur FILLoux Yannick, représentant le club de handball de La Souterraine - rue de l'Hermitage - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire la circulation et le stationnement sur une partie du parking du gymnase de la Parondelle à l'occasion d'un tournoi sur gazon organisé, le samedi 04 juillet 2026 de 13 h 30 à 19 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement du tournoi sur gazon.

ARRETE

- Article 1 :** Le tournoi sur gazon décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2 :** Pendant la manifestation, la circulation et le stationnement seront interdits sur une partie du parking de la Parondelle à compter du vendredi 03 juillet 2026 à 17 h 00 (plan ci-joint).
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le neuf juin deux mille vingt-six.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur FILLoux Yannick, club de handball.

Pour le maire & les.....

~~Adjoint(s) empêché(s)~~

Et par suppléance

Le.....me adjoint



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Pallice Filloux



 Tournoi Hand sur Gazon

Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souterraine
05 / 06 / 2026
Pour information document non contractuel

1:500



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE